

COMMUNIQUÉ

27 JUIN 2012

ADVERLINE SA

MEDIAPOST HOLDING SAS

Acquisition par Financière Adverline SAS, filiale de Mediapost Holding SAS, de 64,17 % du capital d'Adverline SA, au prix de 8,59 euros par action.

À la suite de négociations exclusives qu'ils avaient annoncées dès le mois de mai 2012, les actionnaires fondateurs d'Adverline, Loïc de Kerdel et Charles Costa de Beauregard, ont conclu le 26 juin 2012 un accord avec Mediapost Holding SAS, filiale du Groupe La Poste, permettant à cette dernière d'acquérir le contrôle d'Adverline.

Le bloc majoritaire, constitué des participations de Loïc de Kerdel et de Charles Costa de Beauregard, et de celles détenues par des actionnaires minoritaires d'Adverline, représente 3.618.914 actions Adverline sur un total de 5.639.325, soit 64,17 % du capital et 68,34 % des droits de vote.

Les actions Adverline ont été transférées pour un prix unitaire de 8,59 euros par action, ce qui valorise le capital émis d'Adverline à 48,442 M€. Il est précisé que dans le cadre de cette transaction, Loïc de Kerdel et Charles Costa de Beauregard ont consenti à Mediapost Holding SAS une garantie d'actif et de passif.

La transaction a été effectuée en deux étapes. Au cours d'une première étape, les participations des actionnaires fondateurs dans Adverline ont été transférées par voie d'apport en nature à Financière Adverline SAS et celles des actionnaires minoritaires ont été transférées par voie de cession pure et simple à Financière Adverline SAS. Au cours d'une seconde étape, les actionnaires fondateurs ont cédé à Mediapost Holding SAS, une partie de leurs titres Financière Adverline reçus en rémunération de leurs apports à une valorisation déterminée par transparence. À l'issue de ces opérations, Mediapost Holding SAS détient à ce jour 86 % du capital de Financière Adverline, le solde (14 %) étant détenu par Loïc de Kerdel et Charles Costa de Beauregard et Financière Adverline détient 64,17 % du capital et 68,34 % des droits de vote d'Adverline SA.

Conformément à la réglementation, Financière Adverline déposera, au cours de l'été 2012, auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des actions Adverline restant en circulation, au prix de 8,59 euros par action. Une procédure de retrait obligatoire sera mise en œuvre à l'issue de l'offre publique d'achat si les conditions sont réunies.

Le conseil d'administration d'Adverline a désigné un expert indépendant, le cabinet SORGEM Évaluation, situé 11, rue Leroux, 75116 Paris, représenté par Maurice Nussenbaum, afin de porter une appréciation sur l'équité des conditions offertes aux actionnaires d'Adverline dans le cadre de l'offre publique et de l'éventuelle procédure de retrait obligatoire.

La reprise de la cotation des actions Adverline sur le marché Alternext de Nyse-Euronext interviendra le 29 juin 2012.

Cette opération permet au Groupe MEDIAPOST d'intégrer des canaux digitaux supplémentaires et d'enrichir son offre e-mailing élargissant ainsi la possibilité offerte à ses clients Grands Comptes et Locaux de créer une relation annonceur/consommateur multi-canal dans la durée.

A propos de ADVERLINE (www.adverline.com)

Adverline (FR0004176337 ALADV), groupe média spécialiste de la monétisation d'audience sur Internet, maîtrise 3 métiers complémentaires :

- La Régie Publicitaire : un réseau de 20 millions de visiteurs uniques par mois et 2,2 millions d'adresses e-mail qualifiées BtoB
- L'Edition : Societe.com et une dizaine de sites thématiques
- Le Micropaiement : une offre complète de solutions de paiement on-line

ADVERLINE

Charles Costa de Beauregard

Directeur Général Délégué

01 44 92 35 51

investisseurs@adverline.fr